

NOTE DE PRÉSENTATION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DANS LE CADRE DU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE N

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Conformément à la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats comptables de l'année N-1.

L'affectation doit avoir lieu avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

Le compte de gestion et le compte administratif doivent être adoptés préalablement afin de rendre les résultats définitivement exécutoires.

Ces résultats ont été affectés provisoirement dans le budget primitif 2024 voté le 2 avril 2024, comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 595 538 ,78 € sur le compte 002 – excédent de fonctionnement reporté,
- Excédent d'investissement : 356 419.01 € sur le compte 001 – solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 595 538,78 € sera repris pour 162 538,78 € en recettes de fonctionnement sur l'article 002, le reste de 433 000 € sera affecté en recettes d'investissement sur l'article 1068 du budget 2024.

L'excédent d'investissement de 356 419,01€ sera affecté en totalité en recettes d'investissement sur l'article 001 du budget 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-024

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 dans le cadre du budget communal de l'exercice 2024

Rapporteur :
M. Le Maire

Commission finances :
Le 12 juin 2024

Convocation :
Le 19 juin 2024

Pièce(s) jointe(s) :
Résultats de l'exercice 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	6
Votants	25

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 25 juin 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRAL ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

Absents représentés :

S. DAVID a donné pouvoir à C. BOUËTARD
J. DJENAIIDJ a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
C. MARTIN a donné pouvoir à A. BELLANGER
C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL
F. DHONDT a donné pouvoir à M. POINSE
C. CRUEIZE a donné pouvoir à J-P. RICAUD

Absents non représentés :

I. DOGBO ; A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-011 du 2 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-022 du 25 juin 2024 approuvant le Compte Administratif communal de l'exercice 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-023 du 25 juin 2024 approuvant le Compte de Gestion du comptable de l'exercice 2023 pour la commune ;

VU l'avis de la Commission finances en date du 12 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire d'affecter les résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P RICAUD),

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit

- L'excédent de fonctionnement 2023 de 555 538,78 € est repris pour 162 538,78€ en recettes de fonctionnement sur l'article 002, et le solde de 433 000€ est affecté en recettes d'investissement sur l'article 1068 du budget 2024 ;
- L'excédent d'investissement de 356 419,01€ est repris dans sa totalité en recettes d'investissement sur l'article 001 du budget 2024.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25 juin 2024

Le Maire



Gilles FRAYSSE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240625-DL_2024_024-DE

